

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 31 mars 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DFPE 196 Location de l'immeuble sis 39 bis-41 avenue René Coty/26-28 rue du Saint Gothard (14e) – bail civil au profit de l'association « La Maison des Bout'chou ».

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association « La Maison des Bout'chou » un bail civil concernant les locaux municipaux situés 39 bis-41 avenue René Coty / 26-28 rue du Saint Gothard (14e) ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 14 mars 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association « La Maison des Bout'chou », dont le siège social est situé 14 bis rue Mouton Duvernet (14e), le bail civil dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les recettes générées par cette mise à disposition seront imputées au chapitre 75, article 752 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2016 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO